



**SOMFY SA**  
**Société à Directoire et Conseil de Surveillance**  
**Capital social : 7.836.800 €**  
**Siège social : 50 avenue du Nouveau Monde – CLUSES (74300)**  
**476.980.362 RCS ANNECY**

---

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS  
À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE MIXTE  
DES ACTIONNAIRES DU 15 MAI 2012**

Le présent document a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est disponible sur le site [www.lesechos-comfi.fr](http://www.lesechos-comfi.fr) et sur le site [www.somfyfinance.com](http://www.somfyfinance.com) de SOMFY SA (« la société » ou « l'émetteur »). En outre, des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la société. Une copie peut également être adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante : Secrétariat Général, 50 avenue du Nouveau Monde, 74300 CLUSES

## **Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012**

### **I - Cadre juridique**

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

L'avis préalable à l'Assemblée a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 42 du 6 avril 2012. L'avis de convocation à l'Assemblée a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 52 du 30 avril 2012.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société ([www.somfyfinance.com](http://www.somfyfinance.com)) ainsi que sur le site des Echos, diffuseur professionnel d'information agréé par l'Autorité des Marchés Financiers, ([www.lesechos-comfi.fr](http://www.lesechos-comfi.fr)).

### **II - Nombre de titres et part du capital détenus par la société au 30 avril 2012**

Au 30 avril 2012, le capital de l'émetteur était composé de 7.836.800 actions.

A cette date, la société détenait 389.794 actions propres, soit 4.97 % du capital.

### **III - Répartition par objectif des titres détenus par la société**

Au 30 avril 2012, les 389.794 actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par objectif :

- contrat de liquidité : 5.562
- couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions : 271.978
- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 112.254

### **IV - Objectifs du nouveau programme de rachat**

Les objectifs de ce programme seraient :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOMFY SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 mai 2010 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

## **V - Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital**

### **• Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée Caractéristiques des titres de capital**

10 % du capital social actuel, soit 783.680 actions ordinaires. Compte tenu des actions autodétenues à la date du 30 avril 2012, soit 389.794 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 393.886 actions, soit 5.03 % du capital.

### **• Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds**

Le prix maximum d'achat serait de 250 euros par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourrait dépasser 195.920.000 euros.

### **• Modalités des rachats**

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être réalisé par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société.

La société n'entend pas utiliser d'instruments financiers dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

## **VI - Durée du programme de rachat**

Le programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 15 novembre 2013.